



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 10 MARS 2021

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2021-010 / 7-1-1

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 4 mars 2021, se sont réunis en séance à huis clos à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 19 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, A. BELLEVILLE, J-L. BOISSARD, M CHASSON, N. FAYOLLE, M. GUICHERD-DELANNAZ, B. HUET, N. JULLIARD, A. LE BOURDONNEC, M. MISTRE, A. MOREAU, A. MOTTE, J. POLAT, L. RUELLO-MOGORE, B. SARRAT, B. SEVEN, S. VALENTIN, J. VIAL.

Représentés : J-P. ALIBEU, H. BARADEL, F. BEVILACQUA, P. BONNARDON, F. BRABRI, P. CHUNG-PEREZ, G. DA COSTA, F. DUFFOUR, A. FAVIER, A. GAL, B. GATTAZ, B. GRANDCAMP, E. LIVERNAIS, C. MOLLIER-SABET, B. PARIS-BERNARD, N. VUILLERMOZ-BIRON.

La secrétaire de séance désignée est Nadine FAYOLLE.

OBJET : FINANCES / BUDGET PRIMITIF : Vote du budget primitif 2021 budget général

Rapporteur : Yves ALLARDIN

EXPOSE : Le Budget Primitif 2021 est soumis au Conseil Municipal pour approbation conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 1611-1 et suivants.

Il est rappelé que par délibération en date du 12 février 2020, le principe d'un vote du Budget Principal en M57 par nature a été retenu.

Le 20 janvier 2021, conformément aux dispositions de la loi 92.128 du 6 février 1992, et à l'article 107 de la loi « nouvelle organisation territoriale de la république » (loi NOTRÉ) du 7 août 2015, le Conseil Municipal a débattu des orientations budgétaires pour l'année 2021.

L'équilibre du Budget Principal, pour l'exercice 2021, s'établit ainsi :

Budget (L)	Section (L)	Sens (L)	Mt inscription
BUDGET PRINCIPAL/VILLE DE VOIRON	FONCTIONNEMENT	DEPENSE	27 499 730,44
	FONCTIONNEMENT	RECETTE	27 499 730,44
	INVESTISSEMENT	DEPENSE	11 721 541,20
	INVESTISSEMENT	RECETTE	11 721 541,20

... / ...

Voiron, ville porte de Chartreuse

Le Budget Principal est voté **par chapitre**, en fonctionnement comme en investissement, avec les opérations suivantes :

Opérations inscrites au budget principal :

- n° 18 : Restauration de l'église St Bruno ;
- n° 27 : Brunetière - restructuration RIH
- n° 29 : Brunetière - requalification des espaces publics

Il s'agit d'opérations entrant dans le cadre d'autorisations de programme (APCP). Par ailleurs, une nouvelle Autorisation de programme est créée, l'APCP n° 30 relative au local de la police municipale.

Un rapport d'analyse est joint aux documents budgétaires visant à expliquer les grandes lignes du Budget Primitif 2021.

PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission, Finances, Administration Générale, Commerces et Sécurité en date du 1^{er} mars 2021 ;

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'approuver le budget primitif 2021 du budget principal de la Ville de VOIRON ;
- De créer l'autorisation de programme relative au local de la police municipale ;
- D'autoriser le maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel (cette disposition est nouvelle et relative à la nomenclature M57).

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE** par **28 voix POUR - 7 CONTRE** (A. BELLEVILLE, A. FAVIER, B. HUET, M. MISTRE) - (J-L. BOISSARD, J. VIAL, J-P. ALIBEU)
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.



Le Maire de VOIRON,


Julien POLAT